

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 15646
Numéro SIREN : 732 075 312
Nom ou dénomination : ACCENTURE

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2018 sous le numéro de dépôt 114619

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 05-11-2018

N° DE DEPOT : 2018R114619

N° GESTION : 1995B15646

N° SIREN : 732075312

DENOMINATION : ACCENTURE

ADRESSE : 118-122 AVE DE FRANCE 75013 PARIS

DATE D'ACTE : 23-10-2018

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

Accenture S.A.S.
Société par actions simplifiée au capital de 17.250.000 euros
Siège social : 118-122 avenue de France 75013 Paris
732 075 312 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 23 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 octobre 2018 à 10h

La société ACCENTURE HOLDINGS FRANCE SAS, société par actions simplifiée, au capital social de 407.037.000 euros dont le siège social est situé au 118, avenue de France à Paris - 75013, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 477 832 612, représentée par son Président Marc THIOLLIER.

Agissant en sa qualité d'associé unique (ci-après l'« *Associé Unique* ») propriétaire des 17.250.000 actions composant le capital social de la société Accenture SAS, société par actions simplifiée, au capital social de 17 250 000 euros dont le siège social est situé au 118, avenue de France à Paris - 75013, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 732 075 312 (ci-après dénommée la « *Société* »),

A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

- ⇒ Révocation du Président de ses fonctions à compter de ce jour,
- ⇒ Nomination d'un nouveau Président à compter de ce jour,
- ⇒ Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Après discussions entre l'Associé Unique et le Président au cours des dernières semaines pendant lesquelles celui-ci a pu présenter ses observations, l'Associé Unique décide de révoquer Monsieur Christian Nibourel de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, décide de nommer en remplacement de Monsieur Christian Nibourel en qualité de Président, Monsieur Olivier Girard pour la durée prévue par l'article 11.2 des statuts de la société, soit pour une durée de deux ans renouvelables.

L'Associé Unique, décide que Monsieur Olivier Girard ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de Président.

Monsieur Olivier Girard a déclaré par avance accepter sa nomination en qualité de Président et ne tomber sous le coup d'aucune interdiction légale l'empêchant d'exercer lesdites fonctions.

Il est rappelé que Monsieur Olivier Girard est également promu en qualité de Country Managing Director (CMD) pour toute la région Gallia (France, BeNeLux, Ile Maurice et Maroc), fonction qui consiste notamment en une responsabilité sur la rentabilité de la région et ceux sous la responsabilité hiérarchique du Chief Operating Officer du Groupe Accenture. Cette nouvelle fonction fera l'objet d'un avenant à son contrat de travail.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

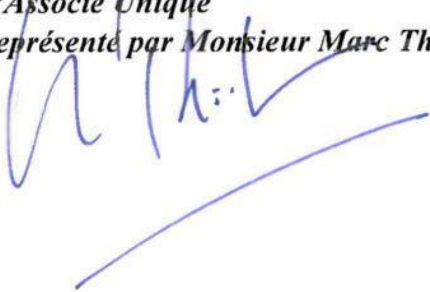
TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique

ACCENTURE HOLDINGS FRANCE SAS
L'Associé Unique
Représenté par Monsieur Marc Thiollier



ACCENTURE SAS
Olivier Girard
Président

